Demande de permis de construire (P) - 210556

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtim	ent	[1]
-------	-------	-----	-----

B1 Type de travaux (*): Bâtiment transformé

B2 N° de parcelle (*): 87

ВЗ N° ECA: 78

B4 Rue/lieu (*): Rue du Lac 11 1026 Denges

B5 Dénomination du bâtiment : Immeuble exist. mixte: 1 log.+ activités

B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation

Classe:

B11

B14

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 316 **B9** Surface brute utile des planchers [m2]: 482

B10 Surface brute des planchers pour le

logement [m2]: Cube SIA [m3]:

2240

80

Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :

B13 Nombre total de logements après travaux (*) :

> Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce: Nb 4 pce: Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus:

B15 Système de chauffage (*):

Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le

chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus

puissant étant en première position.

- principal:

Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments

secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal)

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :

Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage

(sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal: Chaleur produite à distance (générique)

Pour les activités [m²] :

secondaire:

Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450

Installation de fourniture d'eau chaude :

Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:

Echangeur de chaleur (y compris pour la chaleur à distance)

Oui

- secondaire:

Installation solaire thermique

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :

Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:

Chaleur produite à distance (générique)

secondaire: Soleil (thermique)

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA

(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)

joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante pour la commune ainsi que la preuve de dépôt du rapport fournie par la plateforme GDA (sous format papier et sous format électronique) pour la CAMAC

Demande de permis de construire (P) - 210556

AUT	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	ENT							
39.	a) Façades, toiture Matériau, couleur: Murs porteurs extérieurs maçonnerie crépie teintes pastels selon validation Commune, toiture en charpente de structure traditionnel Mode de couverture, couleur: Couverture en tuiles TC du pays, teintes traditionnelles selon validation Commune. Ferblanterie, blindage et garnitures en cuivre et/zinc_Uginox.									
	Type de fermeture : [X] Stores [X] Volets									
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par ex	k. en cuivre ou zinc) supéri	ieure à 50 m²					
44.	[_] Installations de stock (cocher aussi la question N	age d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux o 408)								
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge :	[X] Electrique [_] Hydra	ulique						
	b) Rampe/plate-forme a	justable :	[_] Electrique [_] Hydraulique							
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres							
	d) [_] Escalier / tapis rou	ulant servant a	au transport de personnes							
46.	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieu	re [_] Antenne intérie	eure				
			[_] Parabole	[X] Câble téléréseau	ı					
			[_]	[-1]						
PAR	TIE ENERGIE									
	t ion thermique (bâtiment ion thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Cor M	mpétence ME				
48.	Qh (MJ/m².an):	91.9	Information	ns complémentaires :						
	Qhli (MJ/m².an):	110	Information	ns complémentaires :						
453.	a) Qh est inférieur ou ég	gal à Qhli			[X]					
	b) Demande de dérogat					[_]				
	Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72									
	Surface de référence ér									
	SRE:	681	Information	ns complémentaires :	comprenant les surfaces en retraits d'avants-toits depuis corniche exist.					
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/c	ou de congélation				EN 6			
468.	Serres artisanales ou aç	gricoles chauf	fées			[_]	EN 7			
474.	Halles gonflables					[_]	EN 8			
Insta	llations techniques du bá	àtiment								
449.			natisation ou de pompe à cl excepté PACs des villas et d		es fluides		75			
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	sol comme source de chaleu	ur (sondes)		[_]	65A			
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme source	e de chaleur (pompage)			65B			
	c) Pompe à chaleur (aird d'eau chaude sanitaire (), à l'intérieur ou à l'extérieu	ır, pour le chauffage ou po	ur la production		Annexe			
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	e puissance supérieure à 70	0 kW, ou chauffage à mazo	out moyen ou	[_]				
461.	Justificatif de la part mir				[X]		EN-VD 72			
462.	Installation de chauffage		chaude sanitaire		[X]		EN 3			
463.	Installation de ventilation					[_]	EN 4			
464.	Installation de réfrigérat						EN 5			
466.	Installation de productio		par combustible				EN 9			
475.	Résidences secondaires	S					EN 3			
Diver					r 1		EN 40			
470.	Installation de chauffage		nt ánorgátique à coumettre	à la DGE DIDEN	[_]	r 1	EN 10			
471. 473	•	,	pt énergétique à soumettre	a la DGL*DINEN		[_]				
473.	Bâtiments tertiaires et d	•	•	l'éclairage			EN 12			
	-		sommation électrique pour l sommation électrique pour l			[_]	EN 12			
476.	•		ion électrique >0.5 GWh ou		mori		EN-VD 15			
470. 477.		`	énergie ou à son règlement	. ,			FIA-AD 19			
.,,,	Précises l'article :			- approundr		L—1				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\underline{\text{DIREN}}$